

## Faits d'actualité

G. P.

Volume 19, Number 4, 1952

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1103220ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1103220ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

HEC Montréal

### ISSN

0004-6027 (print)

2817-3465 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this document

P., G. (1952). Faits d'actualité. *Assurances*, 19(4), 141–148.  
<https://doi.org/10.7202/1103220ar>

# Assurances

Revue trimestrielle consacrée à l'étude théorique et pratique  
de l'assurance au Canada

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

Ministère des Postes, Ottawa.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

Prix au Canada :

L'abonnement: \$1.50

Le numéro: .50 cents

Directeur: GÉRARD PARIZEAU

Administration :

Ch. 311  
507 Place d'Armes  
Montréal

141

---

19e année

MONTRÉAL, JANVIER 1952

No 4

---

## Faits d'actualité

par

G. P.

### La dernière étape d'une lente évolution constitutionnelle.

Il y a quelques jours, on annonçait que le prochain gouverneur-général du Canada serait un Canadien, sir Vincent Massey. En soi, la nouvelle n'avait rien d'extraordinaire. Que le roi du Canada soit représenté au Canada par un Canadien, cela semble tout à fait normal, même s'il est également roi de Grande-Bretagne<sup>1</sup>. Mais agir ainsi, c'était briser avec une tradition vieille de plusieurs siècles. Sauf

---

<sup>1</sup> Dans sa chronique *London Calling*, Adelphi le reconnaît sans hésitation, quoique avec un regret d'ailleurs fort naturel quand il écrit dans le *Financial Post*: « No one here questions the right of Canada to advise the appointment of a Canadian born Governor General, and Mr. Massey is highly regarded in Britain... »

sous le régime français, pareille chose ne s'était jamais produite, et, dans un pays d'allégeance britannique, la tradition est quelque chose de quasi sacré. C'est le gouvernement canadien qui a tenu à ce que l'initiative soit prise cette année. Il est évident, en effet, que s'il ne l'avait pas demandé, le Roi n'aurait pas pris sur lui de créer un précédent qui est peut-être le premier pas vers une évolution encore plus complète. De colonie, le Canada est devenu Dominion; il est maintenant membre du Commonwealth. Que sera-t-il après d'autres guerres ou d'autres événements internationaux de grande importance, on ne saurait le dire, quoiqu'il semble logique de croire qu'il ne cherchera pas à resserrer ses liens avec l'Angleterre<sup>2</sup>. Il tendra vraisemblablement à l'indépendance entière, dont à peu près seules le séparent l'allégeance à la Couronne et la présence au Canada du représentant de la Reine. Indirectement, celui-ci était sans doute le lien qui unissait l'équipe des grands spécialistes britanniques, qui telle une force occulte orientait la politique générale du Canada aux moments les plus graves et qui voyait à ce que, dans ses applications, elle restât le plus favorable possible aux intérêts britanniques. A certains moments, quand l'Angleterre ne considérait que son intérêt immédiat, la tâche était difficile. Depuis la fin de la dernière guerre, le rôle du groupe a été déclinant, avec l'expansion de l'influence américaine, mais il restait encore très fort parce qu'il s'appuyait sur des gens puissants, ayant bien en main la presse anglophone et sincèrement convaincus que le lien avec l'Angleterre était indispensable au maintien de l'ordre au Canada, ou tout au moins de l'ordre britannique. Cette quasi unanimité des journaux anglophones s'est manifestée dès que le gouvernement cana-

---

<sup>2</sup> Adelphi le note également avec mélancolie: « Even the New York Times which is so strongly pro-British declares that it is a weakening of the traditional ties between Britain and Canada, and of course our enemies in the Middle East are pretending that it goes even further than that. »

dien a annoncé la nomination de Sir Vincent Massey, montrant ainsi très nettement dans quel sens la presse anglophile a tenté d'orienter l'opinion au Canada. Par une curieuse coïncidence, une journaliste faisait une petite enquête auprès de l'homme de la rue au même moment où la direction de son journal regrettait le geste du gouvernement, tout en s'inclinant devant le choix du candidat. Or, le sondage indiquait que l'on semblait enchanté de la nomination. C'est probablement en s'appuyant sur cette opinion moyenne, mal exprimée par la presse, que le gouvernement a décidé de franchir une nouvelle étape dans l'évolution constitutionnelle du pays. Il lui a fallu une certaine fermeté, car trop de gens au Canada font de la loyauté à l'Empire un aspect essentiel du patriotisme canadien. Il a fait le geste quand même, confiant qu'un pays, qui a déjà fait de très grands sacrifices à la cause britannique, avait le droit de faire gouverner ses affaires entièrement par ses gens. Qu'on invoque l'intervention possible de la politique dans les nominations ultérieures, cela semble curieux, sinon désolant. Comment en effet, faudrait-il juger un pays qui, ayant ses universités, sa vie intellectuelle, économique et sociale, ne pourrait trouver chez lui des hommes assez intelligents ou assez libres d'esprit pour diriger ses affaires ?

143

Pour atteindre à l'indépendance politique, nous n'avons pas voulu avoir recours à la révolution ou aux troubles, comme on l'a fait ailleurs. L'évolution a été lente, très lente<sup>1</sup>. Pour conserver la paix, on ne pouvait agir autrement dans un pays, où s'affrontent deux groupes puissants de langue et de religion différentes, qui subissent des influences divergentes. L'évolution s'est faite sous tous les gouvernements qui se

---

<sup>1</sup> Elle débute, entre autres choses, avec l'adoption du dollar correspondant au standard américain et avec le départ des garnisons anglaises au siècle dernier; mais l'évolution la plus rapide s'est produite après la guerre de 1918 et pendant l'entre-deux-guerres.

sont succédé depuis un demi-siècle. On vient de parcourir une des dernières étapes. C'est cela que nous avons tenu à noter ici, comme un événement de très grande importance.

**Quelques aspects de l'assurance-vie en 1952**

144

Les tarifs d'assurance-vie pour 1952 ayant été communiqués aux agents, il est possible de signaler certains changements survenus récemment. Parmi ceux-ci, mentionnons la hausse des dividendes, puisque c'est ainsi que l'on nomme la part des profits réalisés par les sociétés-vie, qui est versée aux assurés participants. Pourquoi emploie-t-on le mot "dividende" pour indiquer ce droit aux bénéficiaires de l'assureur que l'assuré acquiert en payant la différence entre la prime participante et la non participante ?<sup>1</sup> Il ne s'agit pas de la rémunération d'un capital, autant que d'une participation dans les profits de l'assureur, qui est reconnue par la loi<sup>2</sup> Quoi qu'il en soit, l'usage a consacré le mot, même s'il est impropre. Voyons par un exemple, ce qu'apporteront en 1952 aux assurés participants la tendance à la hausse du rendement du portefeuille, un certain optimisme, et, croyons-nous, les besoins de la concurrence.

	Barème des dividendes <sup>3</sup>								
	en 1950								en 1952
	après	1 an	5 ans	10 ans	1 an	5 ans	10 ans	10 ans	
Assurance vie-entière ... ..	1.70	2.68	4.06	1.97	3.04	4.55			
Assurance vie-20 primes ... ..	1.90	3.48	5.66	2.19	3.94	6.34			
Assurance vie-dotation 20 ans	3.23	5.61	8.84	3.30	5.96	9.57			

<sup>1</sup> Dans son livre "Life Insurance" Joseph B. Maclean partage notre point de vue. Il s'exprime ainsi: The word « dividend » is to some extent a misnomer, the dividend on a participating policy being rather in the nature of a refund and not a return on an investment.

<sup>2</sup> Au moins 90% des profits réalisés avec les fonds participants doivent être versés aux assurés participants. Le prix de la participation varie suivant les assureurs et le type de contrat.

<sup>3</sup> Montant: \$1,000. Age: 30 ans.

Même si on ne peut généraliser par cet exemple tiré du tarif d'une seule compagnie. il semble :

a) que l'on entre dans une nouvelle étape de la participation dans les bénéfices en assurance sur la vie. Depuis quelques années, les sociétés mutuelles ou par action avaient été forcées de réduire sensiblement leurs versements aux assurés participants, à cause de la diminution considérable du rendement de leurs placements. Plus fortunées que les compagnies américaines à ce point de vue, les sociétés canadiennes avaient vu leurs résultats tomber de 6.48% à 3.71% en 1946. A cause de cela, tous les assureurs avaient diminué graduellement leurs versements, malgré l'apport nouveau que la baisse du coût de mortalité leur avait valu;

145

b) que la hausse, constatée par le nouveau barème, ne correspond pas nécessairement aux bénéfices réalisés soudainement en peu de mois à la suite d'une tendance nouvelle du marché monétaire. Il s'agit plutôt d'un coup de barre donné par anticipation, en tenant compte de faits nouveaux et des nécessités de la concurrence.

A signaler aussi que certaines compagnies d'assurances s'orientent vers des contrats nouveaux ou vers des formes nouvelles d'assurances. Notons, en particulier, que quelques-unes sont disposées à émettre des polices de rente familiale<sup>1</sup> sans contrepartie d'assurance-vie entière, dotation ou autre contrat régulier. Se rendant compte que la rente familiale est une simple assurance temporaire greffée sur une police permanente, certaines sociétés se sont dit: pourquoi ne pas en faire un contrat en soi, que l'on pourrait souscrire comme n'importe quel autre? Et c'est ainsi qu'une société offre une assurance garantissant une rente mensuelle de \$10. ou d'un multiple de \$10. aux prix suivants :

---

<sup>1</sup> Family Income.

## ASSURANCES

Police souscrite	Période de l'assurance jusqu'à	
	60 ans	65 ans
A 30 ans ... ..	7.61	9.94
A 40 ans ... ..	8.10	11.44
A 50 ans ... ..	8.68	13.40

146

Cela veut dire que si l'assuré meurt avant d'avoir atteint l'âge de 60 ans ou de 65 ans selon le cas, le bénéficiaire reçoit la rente prévue avant l'échéance, c'est-à-dire d'ici que l'assuré eût atteint l'âge de 60 ou de 65 ans selon le cas.

Solution temporaire, dira-t-on. Assurément, mais solution intéressante apportée à des besoins familiaux, à une époque de placement à faible rendement. Solution également qui empêche le bénéficiaire de gaspiller l'héritage ou de le placer de façon dangereuse, en n'apercevant que le besoin immédiat.

C'est la dernière étape de la rente familiale, que les assureurs ont d'abord offerte timidement, sans insister. Petit à petit, elle s'est répandue parmi ceux qui veulent ouvrir les yeux sur les besoins financiers de la famille après la mort de son chef.



Les chiffres de la production en 1951 commencent d'arriver. Ils sont intéressants, puisqu'ils indiquent une augmentation importante<sup>1</sup> sur 1950. Comment expliquer cela, à une époque où de plus en plus le budget familial tend à la satisfaction des besoins immédiats de la famille? Avec la hausse de tout, une plus grande partie de la dépense passe, en effet, pour le loyer, la nourriture et le vêtement. Malgré cela, parce que nous sommes en période de plein emploi et

---

<sup>1</sup> Le président de la Canadian Life Insurance Officers Association les résume ainsi dans *Canadian Life Insurance Current Topics*: « La production a atteint près de deux milliards, soit environ treize pour cent de plus qu'en 1950. L'assurance en vigueur est d'environ dix-sept milliards de dollars, soit près de \$1,215 par habitant. »

aussi parce que chacun est convaincu de la nécessité de l'assurance, l'effort de vente donne encore de façon étonnante. Il est curieux ce réflexe de sécurité familiale que l'on est parvenu à créer par une campagne de publicité régulière, qui soutient très bien l'effort tenace et constant de l'agent. Malgré les craintes exprimées par les présidents de banque et de sociétés d'assurances, les hommes politiques et les économistes sur l'avenir de la monnaie, on dirait que l'assuré ne se rend pas compte du danger qui menace ses économies. Sa confiance en l'assurance-vie est telle qu'il ne s'émeut pas de ce qui se dit autour de lui. Il espère que tout s'arrangera par un retour éventuel à des prix moins élevés. Il ne semble pas, en effet, que l'augmentation de l'assurance en vigueur provienne du désir de combler la dépréciation des assurances par de nouvelles polices, souscrites avec des dollars également dépréciés, autant que d'une incompréhension totale de la question. Le pire ne vient pas à l'idée de l'assuré. Il est convaincu sans trop comprendre. Et, semble-t-il, il a confiance que l'assurance est le meilleur refuge à ses économies.<sup>1</sup> Peut-être aussi, sont-ce la force de l'habitude, créée par une propagande tenace et adroite, la méfiance de soi et aussi l'admirable désir de mettre sa famille à l'abri, qui font écouter favorablement celui dont la fonction bien comprise reste socialement très bonne, même si la menace de l'inflation rend actuellement son rôle plus délicat et, disons le mot, plus troublant.

---

<sup>1</sup> A ce sujet, il est intéressant de noter ici la déclaration du ministre des finances en Chambre au début de février 1951:

« I do not want to introduce a personal note into these things but speaking as an individual, in common with perhaps a number of others in this house, I have the greater portion of my savings in the form of Life insurance, and I am just as much interested in maintaining the integrity and the stability of the Canadian dollar as any other member of the house or any other person in Canada. Therefore do not let any one think that this matter is being taken lightly by myself or by the government.

Extrait du *Hansard*, 12 février 1952.

**M. Jules Derome à la présidence de l'A.A.V.C.**

148

L'Association des assureurs-vie du Canada vient d'élire à la présidence notre collaborateur et ami, M. Jules Derome. Nous nous en réjouissons, car celui-ci est, parmi les membres de l'Association, l'un des mieux préparés à occuper le poste. Diplômé du Collège de Montréal, puis de l'École des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, il l'est aussi de l'École des « Sciences Pô » de Paris et de la Northwestern University de Chicago. S'il a une solide formation théorique résumant trois disciplines différentes : la nôtre, la française et l'américaine, il a aussi une préparation technique étendue. Passé par le service d'assurance collective de la Sun Life, première étape franchie par bien des gens en assurance sur la vie, il a été gérant de la succursale de la Sun Life à Trois-Rivières. A Montréal, il a dirigé les succursales Frontenac, puis Cartier. Il y a excellé comme meneur d'hommes. Depuis plusieurs années, il s'occupe activement de l'Association des assureurs-vie du Canada à des titres divers, tant au point de vue recrutement, qu'examens et initiatives en général. Il est donc bien préparé pour remplir le poste qu'on vient de lui confier. Nous le félicitons, mais nous félicitons également l'Association de s'être choisi un pareil président.